

COMPTE RENDU CTL du 22 Novembre 2022

Séance ouverte à 09h05.

Étaient présents pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente), Mme LECHEVALIER, Mr SOULIER, Mr PERIGAUD, Mr DAUVERGNE (Assistant de Prévention)

Mme FROMENT et Mme TOULZAC – (rédactrices).

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC

L'ordre du jour était le suivant :

I – Approbation des PV CTL :

- * du 12/04/2022 (pour avis)
- * du 31/05/2022 (pour avis)
- * du 08/06/2022 - 9h (pour avis)
- * du 08/06/2022 - 11h (pour avis)
- * du 05/07/2022 (pour avis)

II – DUERP - PAP 2021-2022 (pour information)

III – Point d'étape Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail (FACVT) (pour information)

IV – Questions diverses

Une minute de silence a été observée à la mémoire de notre collègue Inspecteur Principal dans le Pas-de-Calais assassiné dans l'exercice de ses missions.

Les déclarations liminaires ont été lues, vous trouverez celle de la CGT Finances Publiques 87 en pièce jointe.

En réponse à notre déclaration liminaire la Directrice précise que « *les revendications sont nationales, je ne peux pas vous répondre* ».

Toutefois, elle nous précise qu'en effet la loi permet le recrutement de contractuels sur l'ensemble des missions. Elle ajoute également qu'elle « *appliquera la rémunération au mérite le moment venu* ».

Nous avons rappelé dans nos propos liminaires notre opposition aux recrutements par voie contractuelle, mais surtout la nécessité de ne pas opposer les agents sous statut et ceux recrutés par contrat. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier de perspectives de carrières et ne pas être seulement une variable d'ajustement. Nous réaffirmons notre attachement au statut et aux recrutements par concours.

De plus notre syndicat s'oppose à tout dispositif de rémunération au mérite qui ne contribuera qu'à diviser les collègues.

I – Approbation des PV CTL :

- * du 12/04/2022 (pour avis)
- * du 31/05/2022 (pour avis)
- * du 08/06/2022 - 9h (pour avis)
- * du 08/06/2022 - 11h (pour avis)
- * du 05/07/2022 (pour avis)

Vote : unanimité des organisations syndicales pour tous les PV

II – DUERP - PAP 2021-2022 (pour information)

Pour rappel, l'ensemble des agents y sont conviés. Plusieurs groupes de travail ont été réunis en juin et septembre 2022.

Concernant le DUERP 385 risques ont été recensés contre 400 l'année dernière. Cette diminution est à tempérer en raison de l'omniprésence du COVID sur le DUERP l'année dernière. On constate que les Risques Psycho-Sociaux (RPS) apparaissent de plus en plus nombreux. Les suppressions d'emplois, les inquiétudes, le stress lié aux restructurations ainsi que les incivilités, aboutissent à cet état de fait.

Concernant le Programme Annuel de Prévention (PAP), 41 risques recensés (B et C), 11 cotés B et 30 cotés C (contre 7 B et 27 C l'année dernière).

15 sont inhérents aux RPS, soit 36,58 % contre 7/34 soit 20,58 % l'année dernière. Dans notre département 136 agents se déclarent exposés aux Risques Psycho-Sociaux, le CGR et le SGC de Limoges constituant le plus grand nombre.

Pour notre organisation syndicale ce mal être des agents est à imputer aux politiques de restructurations imposées ces dernières années.

Précisons que le risque le plus élevé est coté A et le moins élevé D.

Ces documents bien qu'imprécis, car trop théoriques et dépendant de remontées à géométrie variable par les responsables de service, démontrent néanmoins toute leur utilité en servant de signaux d'alerte et en tentant de mettre l'accent sur les problèmes quotidiens au sein des collectifs de travail. Toutefois, la collecte s'effectuant par unité de travail, une forte participation des cadres de proximité est demandée pour la bonne réalisation de ces outils. Nous pouvons constater que malheureusement cela n'est pas toujours le cas, ce qui a pour conséquence de fausser les résultats, et de minimiser ces derniers au détriment du bien être, de la protection et de la sécurité des agents.

Ces deux documents ne doivent pas être des alibis à la non prise en compte des problématiques de santé et de sécurité. Ces réflexions collectives doivent se traduire par des actes.

III – Point d'étape Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail (FACVT) (pour information)

Un accord signé entre la direction générale et les organisations syndicales représentatives de la DGFIP, le 22 octobre 2021, a prévu la mise en place d'un « Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents », doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros. 63 632 euros ont été attribués à la DDFiP de la Haute-Vienne. La mise en oeuvre du dispositif a été réalisée à travers un appel à idées auprès des agents et la conclusion d'un accord majoritaire informel dans le cadre d'un CTL dédié. Ce fonds devait permettre de financer des actions relevant de quatre axes : cadre de vie au travail, démarche écoresponsable, sensibilisation aux innovations, responsabilité sociale de la DGFIP. L'utilisation de ce fonds a été effectuée en associant tous les agents. Les organisations syndicales représentatives ont été associées au dispositif. Les propositions reçues ont été soumises à l'examen du CTL qui a arrêté les

projets dans le cadre de ce fonds. L'ensemble des actions devait être réalisé sur l'exercice 2022. Après expertise par la Direction de la faisabilité des projets dans leurs aspects budgétaire, technique et réglementaire, ceux-ci ont fait l'objet d'un vote et d'un classement par priorité lors du CTL du 12 avril 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle des projets. Un abondement complémentaire de 5 000 € obtenu le 18 juillet a alimenté ce fonds et permis de financer trois actions de la liste complémentaire. Ainsi, au total, la DDFiP de la Haute-Vienne a bénéficié d'un budget de 68 632 euros.

Même si pour certains points la démarche semble positive, il n'en demeure pas moins vrai que l'amélioration des conditions de vie au travail passe avant tout par des recrutements à hauteur des enjeux et missions de la DGFIP (10 % de recrutements supplémentaires), par des salaires rehaussés à un niveau juste au regard des blocages subis (10 % d'augmentation des salaires) mais également par une véritable prise en compte des RPS.

IV – Questions diverses :

Nombreuses questions sur des problèmes immobiliers (Limoges Cruveilhier, Bellac, St Yriex) ont été abordés. Concernant le bâtiment de Cruveilhier une réunion entre direction et entreprises est programmée le 5 décembre. Une communication du calendrier d'avancement des travaux se fera via Ulysse 87.

Une question concernant les grilles de contrôleur a également été posée suite aux dernières annonces. La direction n'a pas de réponse à ce sujet, mais nous tiendra informé.

Enfin, une question concernant une formation communication et management demandé par le CHS-CT a été posée. Certains collègues (agents et contrôleurs) se sont vu refuser cette formation sous prétexte qu'ils n'étaient pas cadres A... alors qu'ils sont bien sollicités au quotidien par leurs hiérarchies pour assumer un rôle d'encadrement intermédiaire...

Séance levée à 12H45

Les élus CGT FP 87 :
Arnaud-Guilhem Fabry – Vincent VIGNAUD



Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>